

## **Uniformisation de l'évaluation des officiels lors de la supervision**

À la suite d'une rencontre avec différents superviseurs, nous nous sommes aperçus que la façon d'évaluer les officiels diffère énormément d'un superviseur à l'autre. Pour une même supervision, un superviseur peut donner bon alors qu'un autre peut donner excellent. Qu'est-ce qui fait qu'un officiel mérite excellent ? Bon ? Acceptable ? Point à améliorer ? Revoyons les quatre aspects ainsi que leur description.

**1. Points à améliorer** : On doit utiliser cet aspect lorsque l'officiel répète souvent la même erreur, lorsqu'il y a plusieurs lacunes. ***Les exécutions de l'officiel sont non conformes aux procédures et il y a des ajustements majeurs qui sont nécessaires.***

Exemple : Durant la partie, il y a six (6) attroupements devant le filet. À chaque occasion, il y a matière à des pénalités, mais l'officiel ne donne jamais de différentiel ; n'identifie jamais l'initiateur de l'escarmouche. À ce moment, on peut évaluer un point à améliorer au niveau du contrôle du match (B8) et / ou application et règlements (B6).

**2. Acceptable** : On doit utiliser cet aspect lorsque ***l'exécution demande des ajustements mineurs***, lorsque c'est un point à développer. On peut l'utiliser lorsque l'officiel est inconstant.

Exemple : À quelques reprises, dans le coin en fond de zone, l'arbitre laisse passer le jeu derrière lui dont une fois où il n'a pu voir un coup de bâton. À ce moment, on peut évaluer acceptable au niveau du positionnement (B2).

**3. Bon** : On doit utiliser cet aspect lorsque l'officiel respecte les principes de base, que ***l'exécution est conforme à ce qui est demandé. C'EST-CE À QUOI ON PEUT S'ATTENDRE D'UN OFFICIEL.***

Exemple : L'officiel appelle les punitions flagrantes, n'appelle pas de punitions marginales dans une partie facile ; sans robustesse et sans décisions controversées. À ce moment, on peut évaluer bon au niveau de l'application des règlements (B6), de l'appel des punitions (B7) et du contrôle du match (B8).

**4. Excellent** : On doit utiliser cet aspect lorsque c'est une force de l'officiel, que ***le travail est effectué sans reproche, avec constance et sans faiblesse.***

Exemple : Trois buts serrés dans la partie. À chaque fois, l'officiel est arrivé en pleine puissance de patinage au but et à temps pour le jeu. À ce moment, on peut évaluer excellent au niveau habileté de patinage (B1).

Lorsque vient le temps d'évaluer un officiel : on doit commencer avec le fait qu'il est évalué bon. Lorsque la partie se déroule, dépendamment de ce que l'on voit, on ajuste notre évaluation en passant d'un côté ou l'autre (soit acceptable ou point à améliorer, soit excellent).

Si l'arbitre fait un bon match, il effectue le travail efficacement et qu'il n'y a rien de vraiment important, c'est un bon match. N'oubliez pas que pour mériter un excellent : l'officiel doit être « une coche au-dessus » : il doit se démarquer. **Ce n'est pas d'être sévère que de ne mettre que des bons, au contraire : l'officiel a fait le travail.** Expliquez à l'officiel que lorsque vous lui donner comme rendement « bon », c'est qu'il a effectué le travail demandé ; c'est positif.

Je vous souhaite une bonne saison de supervision. Continuez à aider nos jeunes officiels à se développer et à s'améliorer. Nous ne sommes pas là pour les prendre au piège mais bien pour les soutenir dans leur développement comme officiel. C'est en travaillant ensemble que nous améliorerons la qualité de l'arbitrage dans les arénas de la région.

Patrick Desrochers  
Superviseur LHMAAAQ